



L'AFD ET la réforme de l'Etat



© Hélène Julien / AFD

18 projets
financés depuis 2016

205 M€
engagés en 4 ans

Plus d'**une centaine**
d'administrations publiques
accompagnées

Les États sont les premiers acteurs du développement, notamment parce qu'ils fournissent les services de base (santé, éducation, etc.) et assurent un contexte socio-économique pacifié et inclusif. En appuyant directement les États dans le renforcement de leur organisation, l'AFD inscrit son action dans un prisme large et à long terme, au bénéfice de l'ensemble des populations.

#MondeEnCommun

MODERNISER l'action publique

1

Fonction publique et management des administrations

L'un des rôles premiers de l'État est de fournir des services publics de qualité à ses administrés. Cela passe par une organisation réfléchie des administrations, afin qu'elles puissent mettre en oeuvre des politiques publiques efficaces et allouer leurs ressources (financières, humaines ou techniques) en fonction des besoins des populations. L'AFD accompagne ces évolutions en collaborant étroitement avec ses partenaires : formations, partages d'expériences, expertise technique, etc.

Plus spécifiquement, les ressources humaines dans la fonction publique sont en première ligne pour assurer le bon fonctionnement des administrations et sont un pivot de la lutte contre la corruption. L'employabilité et les opportunités professionnelles sont par ailleurs des enjeux à part entière du développement. L'AFD intervient en appui à la gestion prévisionnelle des emplois et aux politiques de recrutement, au suivi des carrières, à la formation, aux cadres réglementaires et déontologiques et à l'égalité femmes-hommes. Enfin, la transformation du management des administrations publiques et l'accompagnement au changement constituent une approche réformatrice holistique de la modernisation des fonctions publiques.

2

Modernisation et transformation numérique des États

Pour répondre au mieux aux besoins des populations, une relation de confiance et un dialogue continu doivent être établis entre les pouvoirs publics et les citoyens. Les enjeux d'accessibilité, de transparence et de redevabilité des services publics sont appréhendés par l'AFD à travers des programmes d'appui aux réformes de gouvernement ouvert et de simplification des démarches administratives, en particulier via les outils numériques (e-gouvernement).

Ces interactions sont en outre facilitées par la décentralisation et la déconcentration des services publics qui rééquilibrent les pouvoirs entre l'État central et les collectivités locales, plus proches des administrés et de leurs besoins.

La digitalisation des services et le développement des outils numériques sont des supports intéressants pour accompagner la modernisation des États. Ces opportunités s'expriment particulièrement pour l'état civil et les projets d'identité numérique. En effet, le développement des mécanismes d'enregistrement et la simplification de la gestion de l'identité permettent un meilleur accès des populations aux services publics. Ces réformes sont soutenues par l'AFD dans un cadre de sécurisation et de protection des données personnelles.

3

Réforme territoriale : déconcentration / décentralisation

Les enjeux de réforme territoriale sont au cœur des processus de développement. L'AFD accompagne ainsi les processus conjoints de déconcentration administrative et de décentralisation, de façon à rapprocher les processus de décision publique des citoyens et de doter les territoires de ressources humaines et financières conformes à leurs ambitions.

Une gouvernance territoriale efficace et inclusive suppose également une articulation étroite entre autorités déconcentrées, collectivités territoriales et société civile, à travers des mécanismes de co-construction de l'action publique et de participation citoyenne.

3

Protection civile et gestion des crises

Les autorités gouvernementales ont un rôle capital à jouer pour assurer la protection des populations. L'AFD renforce ainsi les services de protection civile afin de garantir une réponse efficace en cas de crise et/ou de secours à la population, à travers des actions de prévention, préparation et réponse aux catastrophes (notamment naturelles).

Dans les contextes post-crise ou conflit, l'AFD accompagne le redéploiement de l'État afin qu'il retrouve sa légitimité et puisse de nouveau assurer ses fonctions régaliennes et le rétablissement progressif des services de base. Un État présent, fiable et efficace, capable d'obtenir la confiance de la population, est en effet un facteur clé à la fois de la prévention des conflits et du relèvement post-crise.